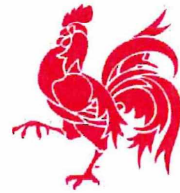




Province de Namur
Arrondissement de Dinant
Commune de HOUYET



Wallonie

URBANISME - Annexe 26 AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **Monsieur SIMONARD Hervé** domicilié sis **rue Chapelle-du-Comte 11 à 5561 CELLES**

Le terrain concerné est situé à **rue Chapelle du Comte 12 à 5561 Celles** cadastré **HOUYET 7 DIV/Celles/ section F n° 380F, n° 380C, n° 379A, n° 372A, n° 371G, n° 371B, n° 360A**.

Le projet consiste en **Rénovation et extension d'une maison unifamiliale** et présente les caractéristiques suivantes : **écart au Guide Régional d'Urbanisme**.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

L'enquête publique est ouverte du 23/08/2024 au 06/09/2024

Le dossier est consultable, ~~uniquement sur rendez-vous~~ ; à l'adresse suivante : **rue Saint Roch 15 à 5560 HOUYET** :

- **les jours ouvrables : les lundis, mardis, jeudis et les vendredis de 9H à 12H et les après-midis sur rendez-vous ; les mercredis de 9H à 12H et de 14H à 16H ;**
- **le samedi 24/08 SUR RENDEZ-VOUS pris au plus tard 48 heures à l'avance auprès du service urbanisme téléphone au 082/67.69.67 – 082/67.69.72 ou par e-mail : urbanisme@houyet.be**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **rue Saint Roch 15 à 5560 HOUYET** ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@houyet.be**
- remises en main propre au service urbanisme.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **(Réf. PU 83/2024)**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : **rue St Roch 15 à 5560 HOUYET le 6 septembre 2024 à 16h00**.

A HOUYET, le 09/08/2024

Le Directeur général

Didier FRIPIAT



Par le Collège :

Par délégation de signature,
L'Échevin de l'Urbanisme

Étienne MAROT

